

### SI VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE PARTICULIÈRE EN CAS D'URGENCE

1. Si aucune disposition n'a déjà été prise pour que vos moniteurs viennent vous rencontrer à votre poste de travail, rendez-vous dans le foyer d'accès aux ascenseurs de votre étage et communiquez avec un agent de secours d'étage qui y sera présent. Les membres de l'OMU ne partiront pas avant d'avoir effectué une inspection complète et approfondie de l'étage pour s'assurer que **TOUS** les occupants en ont été évacués. **Les ascenseurs ne peuvent pas être utilisés** pour évacuer les occupants.
2. Une fois que vous serez rendu dans le foyer d'accès aux ascenseurs, vous recevrez des instructions de l'agent de secours d'étage ou d'un membre désigné de l'OMU.
3. Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre jusqu'au foyer d'accès aux ascenseurs, demandez de l'aide aux membres de l'OMU présents ou à vos collègues qui se trouvent dans les environs. Pour obtenir une aide immédiate, veuillez communiquer avec le Centre de contrôle de l'édifice en utilisant le téléphone rouge d'urgence ou en composant le 992-1150.
4. **En cas de panne de courant ou d'alerte à la bombe UNIQUEMENT**, un ascenseur sera envoyé pour aider les personnes à mobilité réduite à évacuer l'édifice. **Les ascenseurs NE DOIVENT PAS être utilisés en cas d'incendie.**
5. Dans le cadre d'exercices d'évacuation planifiés, les personnes à mobilité réduite **NE SONT PAS** obligées d'évacuer les lieux; toutefois, elles doivent tout au moins se rendre au comptoir d'accueil du hall principal avec les moniteurs qui leur sont assignés.